



**Ministère des affaires sociales et de la santé  
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes  
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

**ARRÊTÉ**

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de 2016**

**La ministre des affaires sociales et de la santé,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-1676 du 29 décembre 2010 relatif au corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2016 pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales est fixée ainsi qu'il suit :

M. PORTMANN Philippe

Directeur du travail honoraire **Président**

Mme BEAUSSILLON Véronique

Inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé de Normandie

Mme EUSTACHE Sandrine	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la direction départementale de la cohésion sociale de Paris
M. FLEURISSON Kari	Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
M. GALLEYN Sébastien	Attaché hors classe d'administration de l'Etat à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse
Mme RAMAT Anne	Directrice adjointe du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
M. VIDON-BUTHION Jocelyn	Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle

**Article 2 :**

En cas d'indisponibilité de M. Philippe PORTMANN, la présidence sera assurée par Mme Anne RAMAT

**Article 3**

Cet examen est classé dans le groupe II.

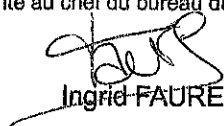
**Article 4 :**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **25 FEV. 2016**

La ministre des affaires sociales et de la santé  
 Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice  
 du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

L'adjointe au chef du bureau du recrutement

  
 Ingrid FAURE